



ANUMMÉ

Association Nationale des Utilisateurs de Micro-Mobilité Électrique

Qui sommes-nous ?

L'association nationale des utilisateurs de micro mobilité électrique porte la voix de l'ensemble des utilisateurs d'EDPM (Engin de Déplacement Personnel Motorisé). Nous souhaitons par nos actions agir contre les incohérences du prochain décret et de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Notre plan d'action :

- ✓ Communiquer auprès des élus et du gouvernement.
- ✓ Revaloriser l'image des EPDM dans le grand public.
- ✓ Fédérer les actions individuelles pour porter la voix des utilisateurs.
- ✓ Organiser des événements de sensibilisation
- ✓ Préparer des dossiers thématiques autour des EPDM.

Nos objectifs :

- 1 Circulation hors agglomération**
Obtenir l'autorisation de rouler sur la chaussée hors agglomération.
- 2 Suppression de l'amende de 1500€**
Pour absence de bridage par construction, la quasi-totalité du parc d'EDPM actuel serait en infraction.
- 3 Vitesse limite de 25 km/h**
Etablir une limite à 25 km/h (au lieu de 20 km/h) pour les pistes cyclables et la route.
- 4 Promouvoir la création d'une catégorie EDPM rapide**
Définir un cahier des charges pour des EPDM rapides qui pourraient rouler jusqu'à 45 km/h et le défendre auprès du gouvernement et des professionnels.



www.anumme.fr